

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU

La communauté de communes de la région de Beaujeu a été créée par l'arrêté préfectoral N°4459/97 du 23 décembre 1997, modifié (la dernière modification date d'avril 2007).

Elle est composée de 17 communes :

- Avenas
- Les Ardillats
- Beaujeu
- Chénas
- Chiroubles
- Emeringes
- Fleurie
- Juliéas
- Jullié
- Lantignié
- Marchampt
- Quincié-en-Beaujolais
- Régnié-Durette
- Saint Didier-sur-Beaujeu
- Vauxrenard
- Vernay
- Villié-Morgon

Le siège de la Communauté de communes est en Mairie de Beaujeu.

Compétences de la C.C.R.B.

Les compétences exercées par la communauté de communes sont les suivantes :

Groupes de compétences obligatoires :

→ *Aménagement de l'espace*

- Initiative, élaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale (*compétence exercée dans le cadre du Syndicat du SCOT Beaujolais*), schéma de secteur.
L'élaboration des PLU, des cartes communales et la compétence en matière de droit des sols restent du ressort des communes.

→ *Développement économique*

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire :
est d'intérêt communautaire l'espace intercommunal d'activité qui est situé au lieu dit Les Treilles à Quincié en Beaujolais et dont la surface maximale est définie par la zone Nai du POS ou du PLU communal
- Création, aménagement, entretien et gestion d'ateliers relais et d'ateliers locatifs à intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les bâtiments dont la surface au sol excède les 300 m² et toute surface sur la zone des Treilles
- Soutien du commerce et de l'artisanat local (ORAC)
- Tourisme :
 - 1) élaboration d'un schéma communautaire de développement touristique
 - 2) étude de toute nouvelle action touristique sur le territoire de la communauté et concernant plus d'une commune

- 3) actions de promotion touristique portant sur le territoire communautaire
- 4) office de tourisme
- 5) pôle œnologique « les Sources du Beaujolais » à Beaujeu
- 6) création et aménagement, entretien, gestion des circuits touristiques communautaires, concernant plusieurs communes, y compris équipements correspondants.
- 7) Gestion (coordination, promotion, commercialisation de documents) des circuits sportifs de randonnée intercommunaux, tels que définis dans le guide général de l'Espace randonnée Beaujeu-Monsols, à l'exclusion de la surveillance, de l'entretien des sentiers et du balisage à charge des communes. Cette action est menée en coordination avec le Pays Beaujolais et le plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée
- 8) Organisation de l'évènement sportif « raid aventure beaujolaise », lié à la promotion des circuits de randonnée.

Groupes de compétences optionnelles :

→ ***Protection et mise en valeur de l'environnement***

- Hydraulique des rivières
(compétence partiellement exercée dans le cadre du Syndicat des rivières du Beaujolais)
- Lutte contre l'érosion des terres
- Elimination des déchets ménagers et déchets assimilés

→ ***Voirie***

- Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Est d'intérêt communautaire la totalité de la voirie communale à l'exception des voies ou parties des voies situées à l'intérieur des périmètres d'agglomération et définies par chaque commune à l'aide d'une liste des voies annexées aux présents statuts.

→ ***Politique de logement et du cadre de vie***

- Programme local de l'habitat.
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat dont Programme d'intérêt général

→ ***Social***

- Aide au maintien à domicile des personnes âgées du territoire communautaire : subvention versée pour la prise en charge partielle ou totale des frais de déplacement des aides ménagères
- Aide à l'emploi (Jeunes de 16 à 26 ans) – Soutien financier à la Mission Locale Avenir Jeunes Villefranche Beaujolais
- Petite enfance (0 à 6 ans) : relais d'assistantes maternelles et équipements d'accueil intéressant plus de deux communes

→ ***Divers***

Etablissement, entretien et exploitation de réseaux de communication électroniques, notamment d'un réseau distribuant par câble ou par tout autre support technologique tout service de télévision, de radiodiffusion sonore et de communication.

(compétence exercée dans le cadre du Syndicat rhodanien du câble)